

AVIS PUBLIC

AVIS DE CONSULTATION ÉCRITE

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES
AUX DISPOSITIONS DU RÉGLEMENT DE ZONAGE

Le conseil d'arrondissement de Montréal-Nord, lors de sa séance qui se tiendra le 31 août 2020, à 19 h, en conformité avec l'arrêté ministériel 2020-049, statuera sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

11439, avenue des Récollets

Permettre une hauteur de plancher du rez-de-chaussée de 2,71 m au-dessus du niveau du trottoir au lieu de 1,8 m et un COS de 0,21 au lieu de 0,4.

3435, rue de Mont-Joli

Permettre une marge avant de 0,3 m plutôt que de 4,5 m et une marge avant secondaire de 1,59 m plutôt que 2,25 m.

QUE conformément à l'arrêté ministériel 2020-033 une séance de consultation écrite d'une durée de 15 jours est tenue à partir de la date de publication du présent avis.

PRENEZ AVIS que toute personne intéressée doit soumettre ses commentaires au plus tard le 22 août 2020 à l'adresse courriel : consultation-publique.mtl-nord@montreal.ca

À MONTRÉAL, arrondissement de Montréal-Nord, ce 7 août 2020.

La secrétaire d'arrondissement,



Marie Marthe Papineau, avocate